

Conflits d'intérêts : firmes contre soignants

Dans le domaine de la santé, la notion de conflit d'intérêts est évoquée quand les experts sont influencés dans leur activité médicale ou leurs décisions de santé publique par des liens d'intérêts souvent d'ordre financier avec des firmes. Cette notion a été exploitée par une firme pour tenter de défendre ses propres intérêts (1).

Contestation par une firme d'un avis de l'EMA. Une firme britannique a demandé une autorisation de mise sur le marché (AMM) pour un triptan antimigraineux en vente libre (1). L'Agence européenne du médicament (EMA) a émis un avis défavorable en raison d'une augmentation du risque cardiovasculaire justifiant un suivi médical des patients (1). La firme a déposé une plainte auprès du Médiateur européen après avoir contesté en vain cette décision auprès de l'EMA.

D'après la firme, l'avis de l'EMA était invalidé par des conflits d'intérêts : « *les médecins et pharmaciens représentés dans ce comité [la commission d'AMM de l'EMA] ont un conflit d'intérêts dans le fait de maintenir les médicaments sur prescription. (...) il y avait un risque que les médecins voient dans les médicaments sans ordonnance une menace pour leur droit de prescription et leurs revenus* » (1).

Après avoir pris connaissance des réponses de l'EMA aux griefs de la firme, le Médiateur européen a rejeté la plainte en reprenant l'argument de l'EMA selon lequel la présence de médecins dans les comités de l'Agence

n'avait pas entravé d'autres avis pourtant favorables à des AMM pour des médicaments sans prescription (1).

Adversaires ou partenaires ? En France, la popularité accrue du concept de conflit d'intérêts comme facteur de risque sanitaire, au décours de l'affaire Mediator°, irrite certains leaders d'opinion, qui s'en prennent aux « *amateurs de la pureté divine* » qui entraîneraient l'opinion publique dans une « *sémantique moralisatrice perverse* » (2).

Pourtant, loin d'être un cheval de bataille contre les firmes et les experts qui leur sont liés, la notion de conflit d'intérêts permet de clarifier des influences réelles, qui risquent d'être néfastes aux patients et à la santé publique (3).

Des firmes cherchent à instrumentaliser la notion de conflit d'intérêts, comme le montre cette plainte auprès du Médiateur européen, quitte à présenter les médecins comme des adversaires. À méditer par ceux qui considèrent les firmes comme les "partenaires" naturels des soignants.

©Prescrire

.....
Extraits de la veille documentaire Prescrire.

1- "Decision of the European Ombudsman closing the inquiry into complaint 364/2013/(EIS)PMC against the European Medicines Agency (EMA)" Site www.ombudsman.europa.eu consulté le 18 août 2014 : 15 pages.

2- Vallancien G "Il faut cesser de s'en prendre à l'industrie pharmaceutique" *Les Échos* du 24 janvier 2013 : 1 page.

3- Prescrire Rédaction "Relations professions de santé-industrie. Les conflits d'intérêts" *Rev Prescrire* 2000 ; 20 (204) : 229-230.

